



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de Budget Primitif 2022 présentés dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire soumis à l'assemblée le 22 novembre 2021.

Pour rappel, la Ville a tenu compte pour sa construction budgétaire des éléments suivants :

- Réduction de la D.G.F. : elle diminuera de 820 K€ en 2022 pour s'établir à 400 K€, puis sa disparition est programmée en 2023,
- Progression anticipée de la péréquation de 1,2 M€ qui sera actée dans le cadre de loi de finances pour 2022.
- Revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité G.V.T. pour 800 K€.
- Dispositif de maintien des recettes d'amendes en faveur de Ile de France Mobilité financé par les communes pour 250 K€.

Soit un total de 3,1 M€ sans action de la part la commune auxquels il convient d'ajouter la prise en compte d'une inflation assez forte sur les contrats (en particulier les fluides, les assurances et la maintenance).

I. Les grands équilibres du budget 2022

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2022	48 149 000
dont les opérations d'équipement 2022 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	26 300 000
dont les opérations financières et d'ordre	21 849 000

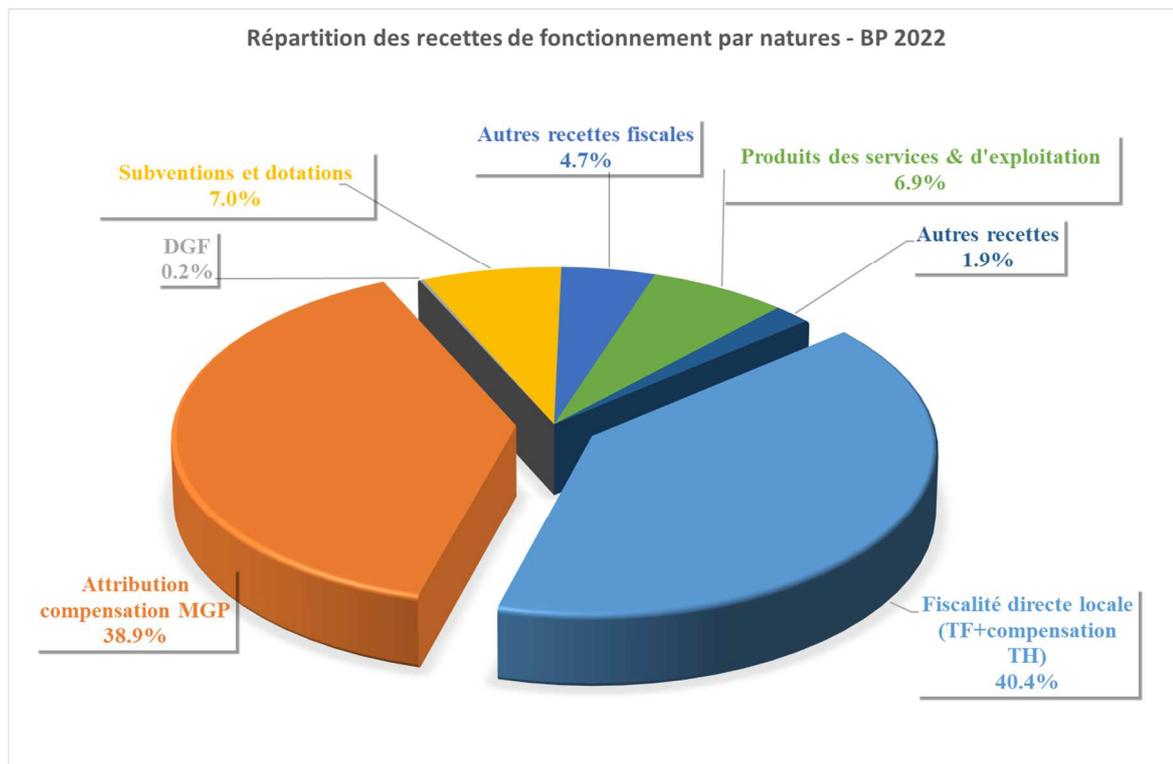
section de fonctionnement	
total des prévisions 2022	198 988 500

TOTAL GLOBAL BP 2022	247 137 500
-----------------------------	--------------------

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2021	projet BP 2022	Variation
a) Recettes réelles			
Fiscalité directe locale (TF+compensation TH)	74 980 000.00	80 330 000.00	7.14%
Attribution compensation M.G.P.	77 444 000.00	77 444 567.00	0.00%
DGF	1 250 000.00	400 000.00	-68.00%
Subventions et dotations	16 117 685.00	13 844 802.00	-14.10%
Autres recettes fiscales	9 360 000.00	9 360 000.00	0.00%
Produits des services & d'exploitation	13 924 500.00	13 764 500.00	-1.15%
Autres recettes	3 704 000.00	3 794 631.00	2.45%
Sous-total I	196 780 185.00	198 938 500.00	1.10%
b) Recettes d'ordre			
Étalement subventions reçues	80 000.00	50 000.00	-37.50%
Reprise provisions budgétaires	0.00	0.00	
Sous-total II	80 000.00	50 000.00	-37.50%
Total général (I+ II+III)	196 860 185.00	198 988 500.00	1.08%



La fiscalité locale (compte 73111) : 80,3 M€

Le produit de la fiscalité sera dynamique en 2022.

Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution sera proche de 3 % pour la taxe foncière mais devra être confirmée dans le cadre de l'examen de la loi de finances. Cette revalorisation représente un gain de fiscalité d'environ 1,7 M€.

L'accroissement physique des bases locatives d'environ 0,5 % devrait quant à elle générer une hausse du produit fiscal de 400 K€ sur 2021 par rapport à 2020.

Compte tenu des contraintes pesant sur la section de fonctionnement, la Ville recourra à une majoration du taux de la taxe foncière de 6 % afin de financer ses dépenses d'équipement pour 26,3 M€. Cette majoration du taux permet de générer une recette supplémentaire de 2,7 M€ (1 % représentant environ 450 000 €).

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville perçoit depuis 2021 :

- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Département
- Une compensation d'environ 30 M€ indexée sur l'évolution des bases de taxe foncière perçue.

Le produit de la fiscalité devrait ainsi augmenter de +4,8 M€ et atteindre 80,4 M€, contre 75,6 M€ en 2021.

Les droits de mutation (compte 73123) : 7,5 M€

Le montant prévu pour 2022 est de 7,5 M€. La réalisation 2021 devrait se situer autour de 8 M€, en stabilité par rapport à la moyenne des droits de mutation encaissés depuis 2015 (7,95 M€).

Pour rappel, les encaissements de droits de mutation à encaisser sur 2022 correspondent pour près de la moitié à des cessions réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2021.

L'attribution de compensation versée par la M.G.P : 77,4 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 444 567 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.

L'attribution de compensation de 77,4 M€ se décompose en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F (compte 74111) : 400 K€

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement sera notifié en mars 2022. Ce montant est estimé à 400 000 €, en diminution de 827 000 € par rapport au montant notifié en 2021 (1 227 000 €).

Si le Gouvernement a bien annoncé un arrêt de la contribution au redressement des finances publiques, il a maintenu un dispositif d'écrêtement qui touche les Villes avec un potentiel financier supérieur à la moyenne.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 0,4 M€**, soit une réduction de 97 % (-13,2 M€).

Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 13,8 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Métropole du Grand Paris, Etat, CAF...). Elles ont été prévues en stabilité par rapport aux montants perçus en 2021 (mise à part les subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire).

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,3 M€
- Le Département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,6 M€

Sur ce chapitre 74, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux (315 K€), une partie du F.C.T.V.A. (175 K€) et une dotation de décentralisation (185 K€).

Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 13,8 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ce poste est anticipé en stabilité par rapport à 2021, le niveau de recettes perçues en 2019 n'ayant pas encore été retrouvé.

Une revalorisation des tarifs de l'ordre de l'inflation est envisagée en 2022.

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

Les produits financiers (chapitre 76) : 65 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers auxquels s'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Épargne acquises en 2019. Pour 2022, il est anticipé une rémunération équivalente à celle de 2021.

Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,5 M€

A ce chapitre, sont inscrits, d'une part, l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 1,8 M€) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elios, Indigo et Vert Marine (la prévision est de 1,52 M€).

Les redevances versées en 2021 ont finalement été peu impactées par la crise sanitaire.

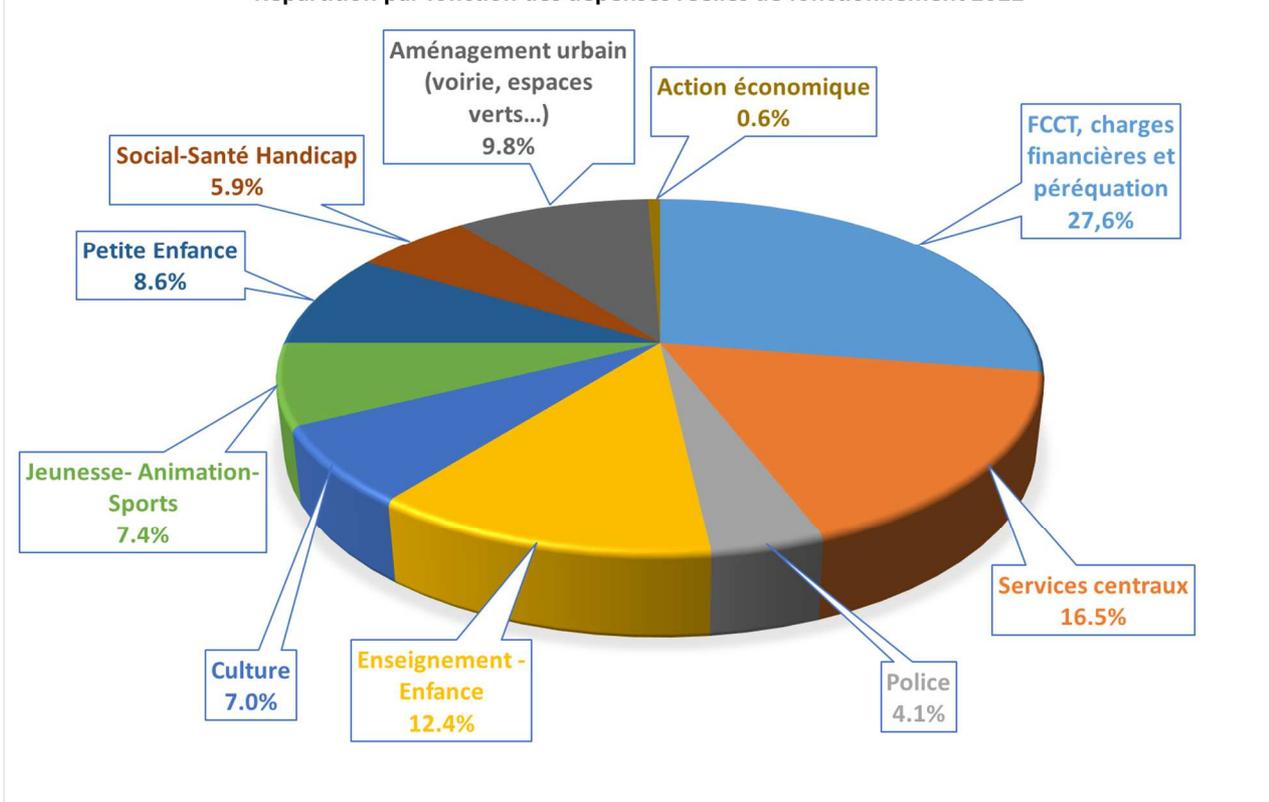
Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

B – Les Dépenses

Intitulés	Pour mémoire BP 2021	Projet BP 2022	Variation
a) Dépenses réelles			
011 Charges à caractère général	38 871 311.00	39 100 438.00	0.59%
012 Charges de personnel	83 700 000.00	84 000 000.00	0.36%
65 Autres charges de gestion courante	14 829 874.00	14 392 152.00	-2.95%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	33 970 000.00	33 450 000.00	-1.53%
014 Atténuation de produits	13 451 000.00	14 121 000.00	4.98%
66 Charges financières	5 811 000.00	5 390 000.00	-7.24%
67 Charges except.	85 000.00	85 000.00	0.00%
68 Dotations aux provisions	142 000.00	50 000.00	-64.79%
Sous-total I	190 860 185.00	190 588 590.00	-0.14%
b) Dépenses d'ordre			
Amortissements	6 000 000.00	6 400 000.00	6.67%
Autofinancement de la section d'investissement	0.00	2 000 000.00	-
Sous-total II	6 000 000.00	8 400 000.00	40.00%
Total (I+II)	196 860 185.00	198 988 590.00	1.08%

Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement 2022



Les charges à caractère général (chapitre 011) : 39,1 M€

Les économies réalisées dans différents secteurs (renégociation du contrat de nettoyage de la voirie, attribution d'un nouveau marché pour l'édition du Rueil Info...) permettent de neutraliser en partie les révisions de prix attendues sur les contrats de voirie, d'assurances et les fluides.

Le poste chauffage/ énergie est anticipé en hausse de 8% pour l'an prochain.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 84 M€

La masse budgétaire pour 2022 est inscrite en progression de 300 K€ par rapport à 2021 (83,7 M€).

Cette inscription en légère progression est réalisée grâce à de réelles mesures d'économies qui permettent d'absorber :

- La revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 800 K€.
- Le coût des quatre tours d'élections présidentielles et législatives pour 320 K€.
- Des remplacements de postes vacants dans le secteur scolaire pour 538 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 14,4 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes. Ce poste est en réduction avec 3,8 M€ pour les associations et 6,02 M€ pour le CCAS.

D'autres charges figurent également sur ce chapitre budgétaire, telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (770 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,4 M€).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 33,5 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « socle ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise aux alentours de 33 à 34 M€.

Le pacte financier 2022 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 13,5 M€

- Le F.P.I.C.

Le F.P.I.C communal pour 2022 sera inscrit au budget à 6,6 M€ contre une contribution plus basse en 2021 de 6,1 M€.

- le F.S.R.I.F.

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F., un montant de 6,9 M€ est inscrit pour 2022. La contribution 2021 s'est élevée à 6,1 M€

- Le reversement de la taxe de séjour

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 350 000 € sont inscrits au budget.

Avec la crise sanitaire, la fréquentation des hôtels est réduite depuis le printemps 2020. La prévision de dépense est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l'Office du Tourisme, au Département, qui a institué une taxe de 10 % et la Société du Grand Paris qui perçoit une surtaxe de 15 % pour le financement du Grand Paris Express.

Les charges financières (chapitre 66) : 5,4 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 4,9 M€ en 2020.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 456 K€ en 2022. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 85 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 85 000 € sont inscrits sur ce poste.

Les dépenses d'ordre : 8,4 M€

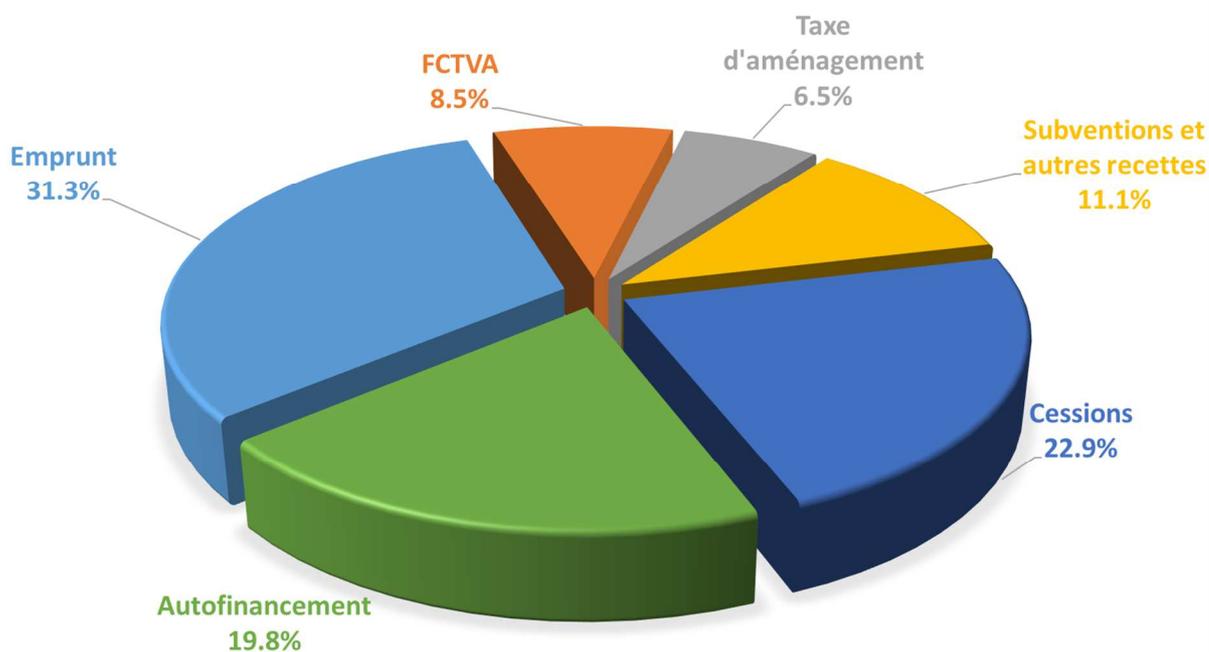
Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,4 M€ et à un virement vers la section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement pour 2 M€.

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Intitulés	BP 2021	Projet BP 2022
<u>Recettes réelles</u>		
Emprunt	12 500 000.00	13 300 000.00
FCTVA	6 500 000.00	3 600 000.00
Taxe d'aménagement	1 000 000.00	2 750 000.00
Subventions	5 212 000.00	4 689 000.00
Cessions	9 466 000.00	8 700 000.00
Cessions sur plusieurs années	3 380 000.00	1 000 000.00
Amendes de police	150 000.00	0.00
Autres recettes	20 000.00	10 000.00
Sous-total I	38 228 000.00	34 049 000.00
<u>Recettes d'ordre</u>		
Autofinancement de la section d'investissement	0.00	2 000 000.00
Amortissements	6 000 000.00	6 400 000.00
Opérations patrimoniales	2 950 000.00	5 700 000.00
Sous-total II	8 950 000.00	14 100 000.00
Total I+ II + III	47 178 000.00	48 149 000.00

Répartition des recettes d'investissement 2022



Les recettes réelles

L'emprunt : 13,3 M€

Pour 2022, l'emprunt est prévu pour 13,3 M€. Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitré au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

Les subventions : 4,7 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projet subventionné	BP 2022 recettes
Conseil Départemental 92	CDDV 2016 - 2018 Complexe sportif	360 000
	CDDV 2019 - 2021 Sainte Claire Deville	371 000
	CDDV 2019 - 2021 Rue Masséna	200 000
	CDDV 2019 - 2021 Parc Richelieu	675 000
M.G.P.	Travaux des petites mares	20 000
	Véhicule électriques	90 000
	Rénovation thermique des bâtiments	100 000
	Rénovation thermique gymnase Jean Dame	100 000
	Aménagement du Parc du Cardinal	240 000
	Réfection toiture école Robespierre	28 000
	Rénovation thermique gymnase des Buissonnets	29 000
	Création d'espaces verts	17 000
Région IDF	CAR - Aires de jeu du Parc Cardinal	80 000
	CAR - Ossuaire	140 000
	Parc Cardinal	200 000
	Plan piscine	162 000
	Région - quartier innovant - complexe sportif	880 000
Etat - DSIL	DSIL - acquisition de véhicules électriques	170 000
	DSIL 2020 - Rénovation de l'éclairage public/ passage en Led	320 000
PIA- Ville de Demain	Ecoquartier Arsenal - Haute performance énergétique complexe sportif	518 000
TOTAL		4 700 000

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 3,6 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2021. Compte tenu du volume réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 3,6 M€. Cela correspond à 16 % des travaux hors taxe réalisés en 2021.

La taxe d'aménagement : 2,8 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics. Elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget l'opération d'aménagement.

En 2021, les services de la Direction des Finances Publiques ont rattrapé une partie des dossiers mis en sommeil avec la crise sanitaire. Le produit 2021 devrait s'établir à 4,5 M€. Des dossiers sont encore en traitement et devraient générer le produit anticipé pour 2022.

Les cessions nouvelles (chapitre 024) : 8,7 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 8,7 M€, la majorité des cessions est répartie sur comme suit :

Principales cessions	Montant BP 2022
Un pavillon rue Michelet	1 800 000 €
Pavillon rue Jules Parents	1 300 000 €
Terrain rue du Lieutenant Colonel de Montbrison	700 000 €
Un local commercial avenue Paul Doumer	1 500 000 €
Un pavillon rue Pierre Brossolette	600 000 €
Un terrain rue Gambetta / Danton	500 000 €
Un pavillon avenue pompidou	800 000 €
Un appartement rue haute	210 000 €
Un pavillon route de l'empereur	700 000 €
TOTAL	8 110 000 €

Les cessions sur plusieurs exercices (chapitre 27) : 1 M€

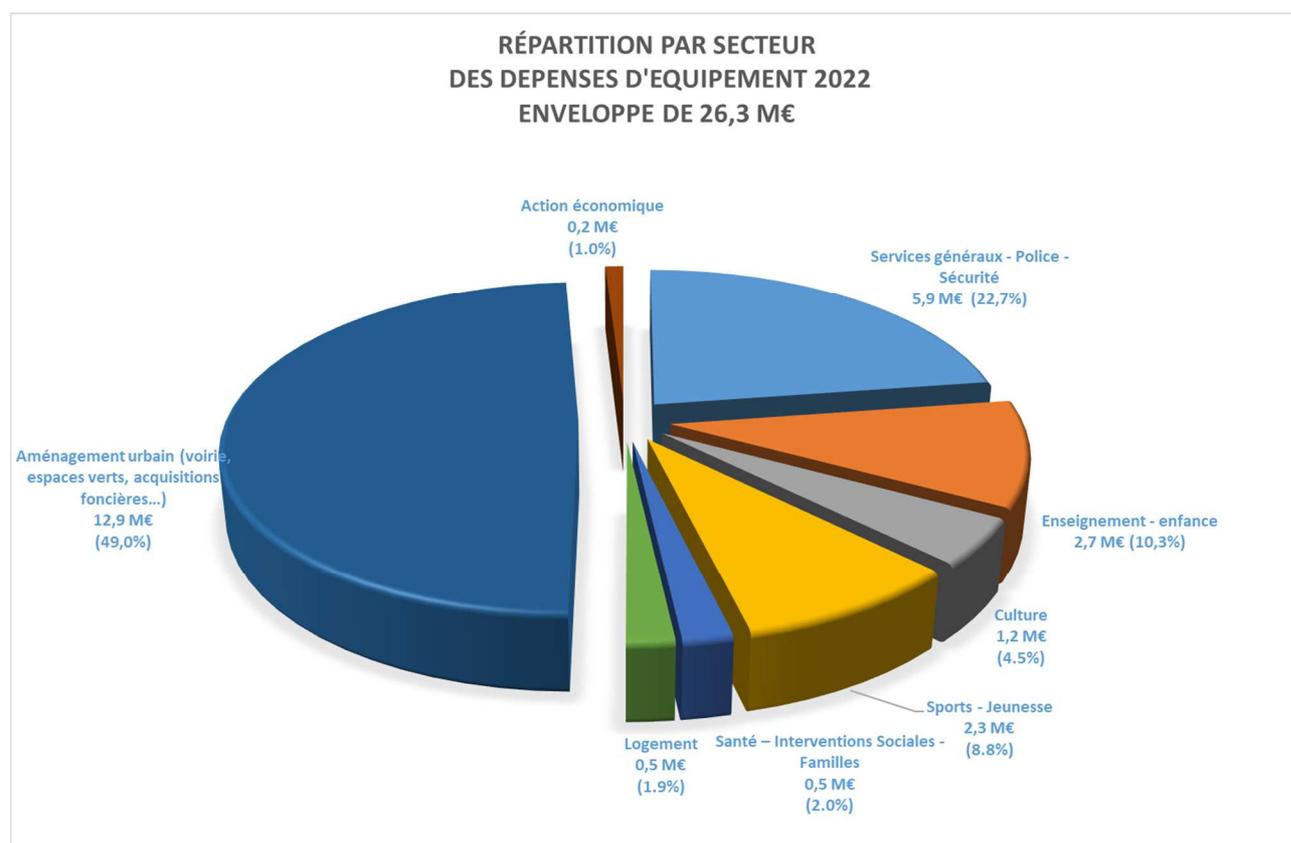
A ces cessions, s'ajoutent le versement de 1 M€ par la S.P.L. pour la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

Les recettes d'ordre : 14,1 M€

Elles correspondent pour 8,4 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (6 M€) et du virement d'autofinancement (2 M€) et à des écritures patrimoniales d'intégration dans l'actif d'un terrain de l'écoquartier comprenant la future place centrale que la SPL va remettre gracieusement à la Ville (5,7 M€).

B – Les Dépenses

	pour mémoire BP 2021	Projet BP 2022
a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions		
Services généraux - Police - Sécurité	6 262 673.00	5 959 566.00
<i>dont contingent incendie</i>	240 000.00	420 000.00
Enseignement et Accueils de loisirs	2 981 260.00	2 702 287.00
Culture	1 421 154.00	1 184 240.00
Sports - Jeunesse	2 815 053.00	2 317 686.00
Santé – Interventions Sociales - Familles	641 149.00	513 045.00
Logement	400.00	490 000.00
Développement urbain et voirie	14 368 495.00	12 879 170.00
Action économique	231 530.00	254 006.00
Sous-total I	28 721 714.00	26 300 000.00
b) Autres dépenses réelles		
Capital dette Ville	12 800 000.00	13 706 000.00
Capital dette P.O.L.D.	1 378 000.00	1 394 000.00
Divers	970 000.00	999 000.00
Sous-total II	15 148 000.00	16 099 000.00
c) Dépenses d'ordre		
Étalement subventions versées	80 000.00	50 000.00
Opérations patrimoniales	2 950 000.00	5 700 000.00
Sous-total III	3 030 000.00	5 750 000.00
Total (I+II+III+IV+V)	46 899 714.00	48 149 000.00



a) Les dépenses d'équipement : 26,3 M€

Le budget 2022 cible prioritairement le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 26,3 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 9,3 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie de parking pour 5,8 M€
- L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 4,6 M€
- L'acquisition de véhicules, de mobilier et de matériel pour 3,7 M€
- Les études et participations pour 1,6 M€.
- Les acquisitions foncières pour 1,3 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 9,3 M€

L'entretien du patrimoine bâti de la Ville se voit doter d'une enveloppe de 9,3 M€ permettant à la Ville de poursuivre son ambition dans la transition énergétique des bâtiments : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières et système de régulation...

Des crédits seront inscrits comme tous les ans au gros entretien des bâtiments scolaires pour 1,3 M€.

Une enveloppe de 955K€ est destinée à l'isolation extérieure du gymnase Jean Dame et à la pose de panneaux photovoltaïques sur son toit.

Le poste de remplacement des chaudières se voit doter de 500 K€.

Des changements de menuiserie sont financés pour différents bâtiments communaux à hauteur de 250 K€.

Le programme d'adaptabilité des bâtiments communaux se poursuit avec 200 K€ de crédit.

Les travaux de l'ossuaire des Bulvis s'achèveront en 2022 avec un solde de travaux de 130 K€.

La reprise des fondations de l'ancienne mairie sera réalisée pour 800 K€.

La restitution du stade de l'école Robespierre est programmée avec une 1ère phase de 400 K€.

La réhabilitation des pavillons Gallieni de l'écoquartier débutera avec une enveloppe de 430 K€.

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 3,7 M€

La ville consacrera un budget d'environ 900 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour le remplacement de la flotte de Crit'air 3 qui ne seront plus autorisés à circuler l'an prochain dans la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris.

Figurent également des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville et l'acquisition de matériel pour les services de la Ville :

- 150 K€ seront consacrés à l'acquisition d'ordinateurs (portables en grande majorité) pour le renouvellement du parc et favoriser la mobilité des agents ;
- 150 K€ pour la poursuite du déploiement de la fibre optique ;
- 30 K€ pour la poursuite du déploiement des défibrillateurs dans les équipements recevant du public ;
- 300 K€ pour la pose et le remplacement de caméras de vidéoprotection ;
- 31 K€ pour le remplacement des radios portatives de la police municipale ;
- 100 K€ pour la poursuite du plan numérique éducatif dans les écoles avec l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs.
- 200 K€ sont inscrit pour débiter le renouvellement du parc de copieurs acquis il y a 7 ans, le remplacement des équipements présents dans les écoles est programmé.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 5,8 M€

Le programme de voirie 2022 est consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux.

Un budget de 300 000 € est inscrit pour la poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par des Leds.

Une participation de 1,3 M€ sera versée à Indigo dans le cadre de la réalisation du parking de 300 places sous la place centrale de l'écoquartier.

4. Les études, logiciels et les participations (subventions) en investissement pour 1,6 M€

Un crédit de 200 K€ est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 420 K€. Il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre. Ce poste est en forte augmentation depuis deux ans.

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 430 K€.

Des applications vont également être finalisées pour la gestion des occupations du domaine public ou pour la mise en relation des commerçants de la Ville avec leurs clients.

Diverses études vont être menées au niveau des services techniques pour l'optimisation des locaux (100 K€) ou le renouvellement du système de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville (50K€).

5. Les acquisitions foncières pour 1,3 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 1,3 M€ pour des alignements de voirie ou des acquisitions d'emplacements réservés. Divers alignements de voirie déjà identifiés nécessitent un budget de 300 K€.

b) Les autres dépenses réelles : 15,1 M€

Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 13,7 M€ pour 2022 (12,8 M€ en 2021). Le profil d'extinction de la dette génère un accroissement du capital à rembourser jusqu'en 2025 bien le stock de dette se réduise.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,4 M€.

Remboursement de taxe d'aménagement

Un remboursement de taxe d'aménagement perçue en 2013 dans le cadre du projet d'aménagement du parc Richelieu est prévu pour 910 K€. L'Etat a perçu auprès du propriétaire de l'époque la taxe d'aménagement et l'a reversée à la Ville. Le projet de ce propriétaire ayant ensuite été annulé, l'Etat a bien reversé la taxe perçue à l'aménageur, mais ne s'est jamais rapproché de la Ville pour en demander son remboursement.

Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre : 5,8 M€

Elles correspondent principalement à des opérations patrimoniales qui constatent l'entrée dans l'actif de la Ville de biens acquis à l'euro symbolique ou à titre gratuit. Une écriture équivalente figure en recette d'investissement. Il s'agira notamment de terrains situés au sein de l'écoquartier que la SPL remettra à la Ville cette année.

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2022 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

La proposition de budget 2022 s'affiche à 60 000 € entièrement financé par les produits du service.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 €.

La proposition de budget 2022 s'affiche à 311 200 €, dont 141 200 € de recettes d'exploitation.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)